

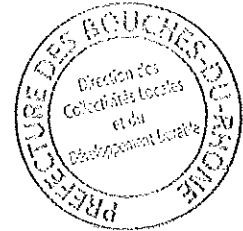
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MARSEILLE, le 31 août 2010

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Mme MARTINS
☎ 04.91.15.64.67
N° 8-2010 A



AVIS D'ENQUETE

Société KNAUF SUD-EST à ROUSSET

Extension d'activités

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 23 août 2010, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société KNAUF SUD-EST en vue d'être autorisée à étendre les capacités de stockage et de production de son établissement situé à ROUSSET – 583, avenue Georges Vacher.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairies de **ROUSSET, PEYNIER, FUVEAU et CHATEAUNEUF-le-ROUGE** du 4 octobre 2010 au 4 novembre 2010 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit dans les mairies concernées au commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Pierre FERRARA, qui recevra personnellement en mairies de :

ROUSSET

- le lundi 4 octobre 2010 de 8h30 à 11h30
- le samedi 16 octobre 2010 de 9h à 12h
- le jeudi 21 octobre 2010 de 9h à 12h
- le mardi 26 octobre 2010 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 4 novembre 2010 de 14h30 à 17h30

PEYNIER

- le lundi 4 octobre 2010 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 21 octobre 2010 de 14h30 à 17h30
- le mardi 26 octobre 2010 de 9h à 12h
- le jeudi 4 novembre 2010 de 9h à 12h

.../...

FUVEAU

- le mercredi 6 octobre 2010 de 14h30 à 17h30
- le mardi 12 octobre 2010 de 9h à 12h
- le mercredi 20 octobre 2010 de 14h30 à 14h30
- le lundi 25 octobre 2010 de 9h à 12 h

CHATEAUNEUF-le-ROUGE

- le mercredi 6 octobre 2010 de 9h à 12h
- le mardi 12 octobre 2010 de 14h à 17h
- le mercredi 20 octobre 2010 de 9h à 12h
- le lundi 25 octobre 2010 de 14h à 17h

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des BOUCHES-DU-RHÔNE pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de ROUSSET – Hôtel de Ville
Service Urbanisme – Place Paul Borde (13790)
- Mairie de PEYNIER – Hôtel de Ville – 1, Cours Albéric Laurent (13790)
- Mairie de FUVEAU – Hôtel de Ville – Boulevard Loubet (13710)
- Mairie de CHATEAUNEUF-le-ROUGE – Hôtel de Ville – Le Château (13790)
- Préfecture des BOUCHES-du-RHONE
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (porte 428)
13282 MARSEILLE CEDEX 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.



Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau

Gilles BERTOTHY